

Dans son introduction, Monsieur le Président, annonce une potentielle levée supplémentaire des contraintes sanitaires sur l'Unité, début mai.

A cet effet, un CSE et une CSSCT extraordinaire se tiendront le 5 Mai. Le PRA pourrait donc évoluer à ce moment-là, vers plus de pérennité.

Dans notre introduction, nous avons informé le CSE de pratiques différentes de la Direction RH envers les OS de l'Unité, ce qui pour nous est anormal et discriminatoire. Monsieur le DRH a réfuté cette information.

Nous avons alors produit les preuves certifiant la véracité de nos paroles, et constatant de fait qu'une fausse information avait été délivrée par le DRH en CSE.

Nous prenons acte de cet état de fait.

Bilan Social 2021 : POUR AVIS (données au 31/12/21)

Un effectif toujours en baisse : 588 agents (contre 616 en 2020)

Des embauches qui ne couvrent pas les départs :

- 14 embauches statutaires (contre 11 en 2020)
- 17 départs en retraite (14 en 2020)
- 14 alternants (21 en 2020)

/!\ Remarques de la CGT : sur 3 ans (entre 2019 et 2021)

- 54 départs à la retraite
- 39 embauches
- dont, aucune femme

Une rémunération en berne :

Le salaire moyen du mois de décembre 21 (hors primes) a été inférieur de 110€ par rapport à celui constaté sur le même mois l'année précédente, pour s'aligner sur celui de 2019 :

- 4032€ en 2021
- 4142€ au 31/12/20
- et 4036€ au mois de décembre 2019

Au regard de ces 3 indicateurs, et des chiffres erronés (taux de gravité, heures de formation...) la CGT a donné un avis négatif sur ce dossier.

/!\ Remarques de la CGT : il semble que la fourniture de données erronées au CSE ne semblent pas non plus déranger la DRH, pour la 3ème année consécutive. La CGT se réserve le droit d'ester en justice l'année prochaine si le bilan social devait à nouveau souffrir d'une telle négligence.

Le CSE a donné un avis unanimement négatif sur le Bilan Social 2021

Compte-Rendu de la Commission Politique Sociale

Les membres de la Commission attendent toujours de la part du DRH, la production d'un document récapitulant les modalités d'utilisation d'un véhicule personnel dans le cadre professionnel.

Nous réclamons régulièrement et vainement ces modalités depuis la mi-décembre 2021.

Pourquoi tant d'opacité ?

Rapport Annuel Administratif et Financier du Service de Santé au Travail : POUR AVIS

En préambule, il est à noter l'absence des 2 médecins du travail de notre périmètre à la séance de ce CSE.

Ainsi, leurs Rapports d'Activité n'ont pas pu être examinés. Rendant de ce fait difficile l'analyse de ce rapport annuel administratif et financier.

Les élus CGT se sont notamment interrogés sur l'adéquation entre les moyens mis à disposition de l'employeur aux médecins pour exercer leurs missions : sont-ils suffisants ?

En l'absence des intéressés, la CGT n'a pas été en capacité d'émettre un avis motivé sur ce dossier.

/!\ Remarques de la CGT : les chiffres fournis sur la partie « risques professionnels » (liste des postes dont les agents bénéficient d'un suivi individuel renforcé) ne concordent pas avec ceux qui ont été examinés préalablement par la CSSCT (notamment concernant les risques « plomb, agents CMR et rayonnements ionisants »). Selon ce document, aucun poste ne présente l'un de ces risques particuliers sur l'Unité.

Le CSE a donné un avis unanimement négatif sur le Rapport Annuel Administratif et Financier du Service de Santé au Travail

Liste des Sites où ont-été mis en place un Recueil des Accidents Bénins et quels sont les Locaux Dédiés ? (question posée par la CGT)

Le préventeur de l'Unité nous informe qu'à ce stade, 5 sites ont été validés comme répondant aux critères d'éligibilité (moyens matériels, trousse de secours et liste des secouristes du travail) d'un local dédié aux 1^{er} soins, avec un recueil des accidents bénins :

- l'Etat-Major,
- l'EIM de Lau-Balagnas (cabinet médical),
- l'Usine de Rivières,
- le GU du Pouget,
- et le GU de Montahut (*en cours d'équipement : en attente de la livraison du fauteuil médical*).

/!\ Remarques de la CGT : au moins 1 autre site (EIM Aston) a un recueil des accidents bénins, y compris avec une liste des donneurs de soins non à jour.

Le déplacement de la trousse de secours sur l'EIM de Lau-Balagnas ne nous paraît pas judicieuse.

Monsieur le Président partage notre remarque et la nécessité de diagnostiquer les besoins de trousses au plus près des ateliers, notamment. Des adaptations seront certainement nécessaires selon les cas.

Sur demande de Monsieur le Secrétaire de l'organisme, un bilan exhaustif des moyens de secours et des lieux sera réalisé en CSSCT. Cette exigence de point 0 nécessitera aussi d'en assurer un suivi.

Le Président affirme la volonté de la Direction d'élargir à plus de 5 sites.

Question du Représentant Syndical CGT :

Quelles sont les modalités d'accès des salariés au registre des DP ? (anciennes questions et réponses de cet organisme).

Contre toute attente, le DRH nous explique qu'à la mise en place du CSE, le registre des DP n'existent plus.

La CGT a réclamé le texte ayant supprimé ce registre ; aucune réponse.

L'organisme acte donc l'incapacité du DRH à répondre à une question réglementaire.

A Toulouse, le 22 Avril 2022